

N° 206/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :

Convention de mise à disposition avec le SIVOM du Haut Lison et les communes d'Amancey et de Nans Sous Sainte Anne

| Nombre de membres | |
|-------------------------|----|
| - En exercice : | 99 |
| - Présents titulaires : | 69 |
| - Absents : | |
| • Dont suppléés : | 6 |
| • Dont représentés : | 8 |
| • Excusés : | 7 |
| • Non excusés : | 9 |
| - Votants : | 83 |

| Résultat du vote | |
|------------------|----|
| - Pour : | 83 |
| - Contre : | |
| - Abstention : | |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamilia à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Procuration

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ces trois conventions arrivent à échéance le 18/12/18.

Considérant l'absence de services techniques pour les tâches décrites ci-après, il est proposé aux conseillers de prolonger ces conventions pour une durée de deux ans.

Les tâches confiées dans le cadre de ces conventions sont les suivantes :

- **SIVOM du Haut Lison** : entretien et menues réparations de l'Espace Beauquier et du site intercommunal de la Source du Lison, gestion des poubelles etc...
- **Nans Sous Sainte Anne** : entretien des aires de services et de camping-cars intercommunales de Nans Sous Sainte Anne, des terrains intercommunaux et du site de la source Lison.
- **Amancey** : menus dépannages bâtiments intercommunaux, tonte autour du gymnase et de la maison de santé, état des lieux location gymnase...

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer ces 3 conventions de mise à disposition pour une durée de 2 ans respectivement avec le SIVOM du Haut Lison et les communes de Nans Sous Sainte Anne et d'Amancey.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-206-18-DE

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2018

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bache
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président